

- 1 Estimation. Ce chiffre représente ce qu'il en a coûté au Canada pour l'entretien de son contingent à Chypre en 1966 après remboursement de certaines dépenses par l'ONU. Il ne tient pas compte des traitements et autres frais que le Canada auraient eu à déboursier si le même personnel était resté au pays.
- 2 Le Programme des Nations Unies pour le développement a été constitué par la fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial aux termes de la résolution 2029(XX) en date du 22 novembre 1965.
- 3 Ce chiffre tient compte d'une contribution spéciale de 100,000 dollars versée le 9 décembre 1966 en mémoire des enfants morts à Aberfan, Pays de Galles, et à Dorion, Québec.
- 4 Le Canada a aussi versé 6,567 dollars correspondant à sa part des frais du service de traduction en anglais de l'UPU.
- 5 Sur cette somme, 4,540,000 dollars ont été réellement versés à la BIRD; le reste demeure disponible. Le Canada a déjà souscrit à la BIRD 856,215,150 dollars.
- 6 La quote-part du Canada à la SFI n'a pas augmenté en 1966.
- 7 Sur cette somme, le Canada a versé au FMI l'équivalent de 51,351,347.50 dollars en or. Le reste est détenu par le FMI sous forme de bons ne portant pas intérêt et payables à vue en dollars canadiens. L'augmentation mentionnée ci-dessus porte la quote-part payée par le Canada au FMI à environ 800 millions de dollars.